

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays : MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	Auto-évaluation nationale des capacités (National Capacity Self Assessment- NCSA) à renforcer pour gérer l'environnement
Effet UNDAF :	Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées
Effet CPAP:	L'environnement est protégée dans et autour des zones de conservations ciblées
Résultats attendus :	Les évaluations thématiques sont réalisées Les synergies et les besoins en renforcement de capacité sont analysés d'une manière transversale Un rapport final avec une stratégie et un plan d'action NCSA est élaboré Le projet est bien géré
Partenaire de Mise en Oeuvre :	Ministère de l'Environnement et des Forêts
Parties Responsables :	Unité de gestion du projet, Comité de projet, Comité restreint de projet (au sein du MEF), Consultants

Brève description

L'objectif du projet est de réaliser le processus national d'évaluation complète des capacités existantes et des besoins en développement des capacités de Madagascar en matière de gestion de l'environnement en conformité avec les obligations de la gestion de l'environnement mondial déterminées par les Traités Multilatéraux tels les Conventions de Rio, et par les organismes internationaux en rapport avec celles-ci. En effet, les expériences montrent que le pays doit prendre des mesures de renforcement des capacités, notamment dans les domaines suivants :

- Les modalités d'application des Conventions de Rio,
- La combinaison des travaux de collecte de données,
- Les activités de recherche et de suivi qui permettent de se conformer aux dispositions de plusieurs conventions et de mieux comprendre les synergies
- La complémentarité dans la préparation des rapports nationaux.

Période du Programme :	2011-2013
Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :	
Atlas Award ID:	00049833
Date de début :	Mars 2013
Date de fin :	Septembre 2014
Management Arrangements :	NIM

Budget PTA 2013:	131.422 USD
Ressources totales requises :	131.422USD
Total des ressources allouées	208.027 USD
• Fonds réguliers :	-
• Autres :	
○ GEF :	198.027, USD
○ Contributions en nature (Gouvernement) :	10.000 USD



Accord du Partenaire de Mise en Oeuvre :

BANDRIANANTENAINA Fenechery
Rarivoarivele
PLANIFICATEUR



Accord du PNUD :

ant
Simon Pierre NANITELAMIC
28/03/2013 BRP/P a.i

I- PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Résultats attendus <i>Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Liste des résultats d'activité avec les actions associées</i>	CHRONO-GRAMME				PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE		
		Q1	Q2	Q3	Q4			Source de fonds	Ligne budget	Description de Budget
Résultat 1 Les évaluations thématiques sont réalisées Base : 0 évaluation à jour	1.1 Réaliser la revue/inventaire des données et informations existantes - Collecter les données et les informations existantes - Analyser les différentes stratégies, plans d'actions, études et autres rapports déjà produits dans le cadre de ces conventions - Mettre en place des bases de données thématiques					CRP	MEF/PNUD	71 300	Consultant local	5 000,00
								71 200	Consultant international	10 000,00
							Bureau d'Etudes		71 600	Mission
								72 400	Communication et Equipement Visuel Audio	800,00
								74 200	Coûts de production et d'impression	500,00
								72 200	Equipement et fourniture	4 000,00

Résultats attendus <i>Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Liste des résultats d'activité avec les actions associée</i>				CHRONO-GRAMME				PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE		
	1.3 Définition des capacités à renforcer pour chaque priorité	1.4 Définition des actions concrètes pour renforcer les capacités à chaque problème prioritaire identifié	Q1	Q2	Q3	Q4	Source de fonds	Ligne budget			Description de Budget	Montant \$US	
	- Examiner en profondeur la mise en oeuvre des trois conventions					CRP				71 300	Consultant local	5 000,00	
	- Evaluer les contraintes au développement des capacités par groupes thématiques					Bureau d'Etudes				71 600	PN : CDB-CCCC- CCD Mission	750,00	
									MEF/PNUD	62 000	Communication et Equipement Visuel Audio	800,00	
										74 200	Coûts de production et d'impression	500,00	
										74 500	Divers	500,00	
						CRP				71 300	Consultant local	5 000,00	
						Bureau d'Etudes			MEF/PNUD	62 000	PN : CDB-CCCC- CCD Mission	750,00	

Résultats attendus Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels	ACTIVITES PLANIFIEES Liste des résultats d'activité avec les actions associée	CHRONO-GRAMME				PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE												
		Q1	Q2	Q3	Q4			Source de fonds	Ligne budget	Description de Budget	Montant \$US									
Résultat 2 55 000 Les synergies et les besoins en renforcement de capacité sont analysés d'une manière transversale Base-line : 0 analyse transversale Indicateur : Existence d'un rapport d'analyse	2.1. Analyse horizontale/intersectorielle sur les trois conventions : - Consulter toutes les parties prenantes - Revoir les profils thématiques et hiérarchisation des priorités en matière de renforcement commun de capacités - Compiler les travaux des groupes thématiques																			
		CRP	MEF/PNUD																	
		Bureau d'Etudes																		

Résultats attendus Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels	ACTIVITES PLANIFIEES Liste des résultats d'activité avec les actions associée	CHRONO-GRAMME				PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE					
		Q1	Q2	Q3	Q4			Source de fonds	Ligne budgét	Description de Budget	Montant \$US		
transversale Cible : Un rapport d'analyse	2.2 Analyse des cohérences avec les politiques/programmes nationaux					CRP	MEF/PNUD	62 000	71 400	Contrat de service	10 420,00		
	- Examiner les liens entre la mise en œuvre des conventions et les politiques/stratégies nationales existantes				Bureau d'Etudes	71 600						Mission	1 000,00
	- Compiler les résultats des travaux					74 500						Divers	500,00
	2.3 Consultations et évaluations régionales					DREF,	MEF/PNUD	62 000	71 400	Contrat de service	10 420,00		
	- Consulter/ Enquêter auprès des parties prenantes régionales				CRP, Bureau d'Etudes		71 600					Mission	750,00
	- Organiser des ateliers régionaux de restitution des résultats d'enquête						72 400					Communication Equipement et Audio Visuel	800,00
									74 200	Coûts de production et d'impression	500,00		
									75 700	Atelier	5 374,00		

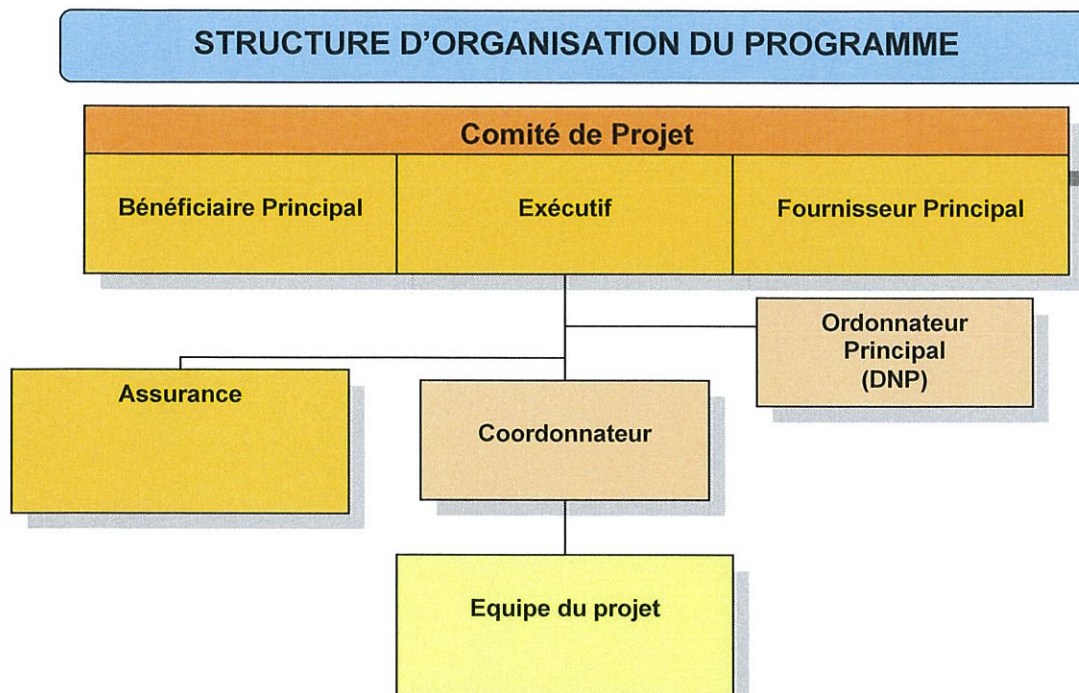
Résultats attendus <i>Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Liste des résultats d'activité avec les actions associée</i>	CHRONO-GRAMME				PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE			
		Q1	Q2	Q3	Q4			Source de fonds	Ligne budgét	Description de Budget	Montant \$US
	2.4 Synthèse des évaluations régionales					DREF, CRP, Bureau d'Etudes	MEF/PNUD				
	- Consolider les résultats des évaluations régionales							62 000	74 500	Divers	600,00
	- Organiser une consultation nationale (restitution synthèse des évaluations régionales)								71 300	Consultant local	5 000,00
									71 600	Mission	750,00
Résultat 4 Le projet est bien géré <i>Baseline : pas de ressources humaines disponibles</i>	4.1. Préparation du processus NCSA										
	Mettre en place le Comité Restreint du Projet (CRP)							71 400	Contrat de service individuel	7 988,00	
	- Mobiliser les parties prenantes							72 500	Fournitures	350,00	
	- Organiser l'atelier de lancement (sensibilisation)							72 400	Communication	500,00	
								74 200	Coûts de production et d'impression	500,00	
								74 200	Coûts de production et d'impression	500,00	

SPN Ref

Résultats attendus Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels	ACTIVITES PLANIFIEES Liste des résultats d'activité avec les actions associée	CHRONO-GRAMME				PARTIES RESPONSABLES	SUIVI PAR	BUDGET PLANIFIE			
		Q1	Q2	Q3	Q4			Source de fonds	Ligne budgét	Description de Budget	Montant \$US
Indicateurs : Recrutement personnel-clé PTA signé 1 document de référence	4.2 Mise en place et opérationnalisation du mécanisme de coordination et de suivi du projet					MEF, CRP	MEF, PNUD	62 000	71 600	Mission	700,00
	- Mettre en place de système de suivi- évaluation (Evaluation MT et EOP)								72 400	Communication Equipement et Audio Visuel	300,00
Cibles : Les experts coordonnateur recrutés 1 PTA signé 1 rapport annuel (technique financier)	- Assurer le suivi périodique des différentes étapes (missions, réception et examen rapports)								74 200	Coûts de production et d'impression	400,00
	4.3 Formulation rapport NCSA								74 500	Divers	400,00
	- Elaborer le rapport annuel NCSA					CRP	MEF, CRP	62 000	74 200	Communication Equipement et Audio Visuel	300,00
	- Faire valider le rapport								74 500	Coûts de production et d'impression	500,00
										Divers	200,00
TOTAL											131 422,00

SPV Ref

II. ARRANGEMENT DE GESTION



2.1 Le partenaire de mise en œuvre est le Ministère de l'Environnement et des Forêts

2.2 Le Comité de Projet est la principale instance décisionnelle du programme, en charge des orientations du programme et de la validation de ses résultats. Le Comité de projet comprend les fonctions suivantes :

- L'Exécutif, qui préside le Comité de projet, est représenté pour la partie nationale par le Ministre de l'environnement et des forêts , tout autre fonctionnaire désigné par lui, ou son représentant qui est le Directeur National du projet ou son suppléant formellement nommé par lui, et pour le PNUD par le Représentant résident du PNUD, ou son représentant.
- Le Fournisseur Principal représente les intérêts des parties qui financent et / ou fournissent de l'expertise technique pour le projet (conception, développement, facilitation, recrutement, mise en œuvre). La fonction principale du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique du projet. Le fournisseur principal est constitué des structures censées réaliser les produits du projet. A ce titre, il comprendra les représentants de toutes les parties responsables que sont : MEF, les ministères sectoriels, les ONGs et les prestataires de services etc.

Les agences du système des Nations Unies apporteront leurs expertises en tant que partenaires techniques selon leurs spécialités et domaines respectifs. Chaque partie responsable est redevable devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes des accords et les contrats signés entre les deux parties.

- Le Bénéficiaire Principal est chargé de valider les besoins auxquels vont répondre le programme, et de vérifier que les solutions apportées répondent à ces besoins, en tenant compte des contraintes du programme. Le Bénéficiaire Principal peut émettre ses besoins et intérêts dans la conduite des activités du programme afin d'atteindre les cibles spécifiques fixées. Son rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du programme, ou ceux pour lesquels les livrables, résultant des activités, permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Le Bénéficiaire Principal suit l'avancement du programme conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité. Le Bénéficiaire

Principal est constitué des représentants des cibles des appuis apportés par le programme : tout autre fonctionnaire désigné par lui, ou son représentant qui est le Directeur National du programme ou son suppléant formellement nommé par lui.

2.3 Le Directeur National du programme et son suppléant sont désignés par le MEF. Il est *l'Ordonnateur du programme*. Le Directeur National est chargé d'assurer la mise en œuvre globale et de veiller à la cohérence des actions du programme avec les politiques et orientations stratégiques sectorielles. Il doit aussi mobiliser les ressources pour l'atteinte des résultats du programme.

2.4 L'« Assurance de Programme » appuie le Comité de Projet pour assurer le suivi des résultats en conformité avec les normes de qualité requise. A cet effet, il s'assure de l'enregistrement régulier des progrès et de l'évolution des performances du programme dans la plateforme de suivi des résultats. Il effectue des visites de suivi (de réalisation des activités, des résultats...), contribue à la supervision du gestionnaire de programme et assure la coordination de la préparation des visites conjointes sur le terrain. Le rôle d'assurance de programme est tenu par les Chargés de programme Environnement sous la supervision du Chef d'équipe ou Assistant au représentant résident au Programme avec l'appui des Unités suivi évaluation et communication du PNUD.

2.5. Le Coordonnateur ou son suppléant est le *certificateur du budget*. Il est nommé / recruté par le MEF ou le cas échéant par le PNUD et est le responsable de la coordination quotidienne des activités du programme et assure l'atteinte des résultats tels que prévus dans le document de programme, suivant la norme de qualité requise. Le Coordonnateur de programme est assisté dans sa mission par des experts dans les domaines thématiques spécifiques, les assistants et associés administratifs et financiers qui contribuent à la bonne gestion technique, administrative et financière des activités du programme dans le respect des normes et procédures en vigueur.

2.6. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

III. IV- CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

3.1- Au titre de contribution à l'évaluation d'un ou de plusieurs effets du Programme-Pays, une évaluation du projet peut être conduite, suivant la disponibilité des ressources durant le cycle de programmation.

3.2- L'audit du projet peut être externe par le conseil des auditeurs des Nations Unies (« UN Board of Auditors ») ou interne, organisé par le Bureau d'Audit et d'Investigation (« Office of Audit and Investigation ») du PNUD.

3.3- Conformément aux politiques de programmation et aux procédures mentionnées dans les politiques et procédures des opérations et programmes (POPP) du PNUD, le suivi du projet sera effectué comme suit :

Dans le cadre du cycle annuel :

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats-clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de la gestion de la qualité. Le Coordonnateur/Gestionnaire du projet soumettra sous le format standard indiqué, à l'approbation du comité de projet, des plans de travail, des rapports trimestriels, semestriels et annuels qui seront présentés au cours des réunions de revue trimestrielles pouvant être organisées conjointement avec les autres projets.
- Les parties prenantes au projet effectueront des visites conjointes trimestrielles sous la coordination de l'assurance qualité, pour apprécier les réalisations et vérifier l'impact des activités des projets sur les cibles.
- Un journal des problèmes sera généré et mis à jour régulièrement par les spécialistes sous la supervision directe du gestionnaire de projet et activé dans ATLAS par l'assurance du projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de changement.
- Sur la base d'une analyse initiale des risques, un journal des risques sera également généré par les spécialistes sous la supervision directe du gestionnaire de projet. Il sera activé dans Atlas et sera régulièrement mis à jour, en passant en revue les facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter le projet.
- Il en est de même pour la génération, la mise à jour et l'activation d'un plan de suivi dans Atlas, afin de suivre les actions et les événements liés à la gestion du projet ainsi que pour le journal des leçons, afin d'assurer un apprentissage actif et l'adaptation de l'organisation qui facilitera la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Sur la base des informations ci-dessus et enregistrées dans Atlas, un rapport trimestriel d'avancement (RTA) du projet sera soumis aux parties prenantes.

Annuellement :

- **Rapport annuel de projet et un rapport annuel de revue du projet** : Un rapport annuel de projet et un rapport annuel de revue du projet doivent être préparés par le Gestionnaire du Projet. Comme exigence minimale, le rapport annuel devra consister à remplir le format standard du rapport d'activités, couvrant toute l'année, avec des informations mises à jour sur chacun des éléments mentionnés ci-dessus. Le rapport annuel de revue du projet devra contenir toutes les informations requises dans le format validé à cet effet au niveau du programme et disséminé à travers le guide consolidé.

- **La revue annuelle du projet.** Sur la base du rapport annuel, une revue annuelle du projet sera organisée durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'évaluer le progrès réalisé par le projet et pour valider le plan de travail pour l'année suivante. Durant la dernière année, cette revue sera la revue finale. Cette revue est conduite par le Comité de Pilotage et doit impliquer d'autres parties prenantes, le cas échéant. Elle doit se focaliser sur la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés par rapport aux produits retenus, lesquels restent alignés par rapport aux effets concernés.

IV. CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constitue un Document de Programme tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEF) devra :

a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du programme ;

b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEF) s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du programme, les dispositions des paragraphes 7.5 à 7.8 du CPAP s'appliqueront.